

BAREME D'HONORAIRES 2025

TRANSACTIONS - VENTE & CHASSE

PRIX	TAUX
< 170 000 €	9 900€
170 000 € - 400 000 €	6 %
400 001 € - 800 000 €	5 %
> 800 000 €	4 %

Honoraires par tranche non cumulative, calculés sur le montant total de la transaction. Les honoraires sont à la charge vendeur / acheteur (selon mandat), TVA comprise au taux de 20%.

INVESTISSEMENTS

PRIX	TAUX
Investissement Locatif < 150 000 €	9 900€
Investissement Locatif > 150 000 €	7 %
Investissement Locatif Défiscalisation	8 %

Honoraires par tranche non cumulative, calculés sur le montant de l'investissement (hors frais de notaire), à la charge de l'acheteur, TVA comprise au taux de 20%.

Ils comprennent :

- L'estimation du bien immobilier et la recommandation d'une stratégie de vente / d'achat
- La formalisation du mandat de vente / de recherche
- L'accompagnement pour la réalisation des diagnostics et des devis
- La collecte des documents et informations
- La prise de photos, de vidéo et la rédaction d'annonce
- La réalisation des plans 2D
- La diffusion sur les canaux de communication adaptés
- La sélection et l'analyse des dossiers acquéreurs
- La réalisation des visites, y.c. avant l'acte authentique pour relever les compteurs d'énergie
- La coordination avec les notaires à partir de la validation d'une offre d'achat
- L'accompagnement chez le notaire lors de la signature du compromis et de l'acte authentique

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services

BAREME D'HONORAIRES 2025

GESTION LOCATIVE & LOCATION

Gestion locative	
Honoraires de gestion courante	7.8% TTC
Assurance garantie loyers impayés (GLI)	3% TTC
Aide à la déclaration des revenus fonciers / lot	39€ TTC
Représentation aux assemblées générales	240€ TTC
Frais de dossier gestion contentieux	240€ TTC
Honoraires sur suivis travaux	- Jusqu'à 500€ TTC > 30€ TTC - Jusqu'à 1500€ TTC > 90€ TTC - Au-delà de 1500€ TTC > 6% TTC
Honoraires location d'habitation	
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : montant applicable au bailleur et au preneur. Montant des honoraires variables selon la tension géographique et par m ² de surface habitable du logement loué.	
Honoraires de location	- Zone très tendue 12€/m² TTC - Zone tendue 10€/m² TTC - Zone non tendue 8€/m² TTC
Frais d'établissement d'un état des lieux : montant appliqué au bailleur et au preneur. Honoraires invariables selon la zone géographique et par m ² de la surface habitable du logement loué.	
État des lieux	3€/m ² TTC
Honoraires location parking, garage, ou box	
Honoraires forfaitaire location	100€ TTC (charge bailleur et locataire)
Prestations administratives	
Rédaction d'avenant au bail	70€ TTC (à la charge du locataire)

Arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances : du 29 Juin 1990 de l'affichage des prix et prestations de services